

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le **01 JUL. 2019**

Publié, affiché, notifié le **02 JUL. 2019**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 juin 2019

**Délibération B4**

**Prestations de nettoyage et d'entretien courant des locaux du Département de l'Indre et du SDIS 36 : constitution d'un groupement de commandes, convention constitutive, dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la consultation.**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 ;

VU le dossier de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**Article 1 :** la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre, pour la passation des marchés relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien courant des locaux, est approuvée.

**Article 2 :** la convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

**Article 3 :** le dossier de consultation des entreprises et les avis d'appel public à la concurrence, ci-annexés, relatifs aux marchés de prestations de nettoyage et d'entretien courant des locaux pour les besoins du Département et du SDIS de l'Indre sont approuvés.

**Article 4 :** le Département, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**Article 5 :** En cas d'appel d'offres infructueux, le Département, coordonnateur, sera autorisé, pour chacun des lots à engager un nouvel appel d'offres ouvert, dans l'hypothèse où le dossier de consultation ne serait pas modifié.

  
Serge DESCOUT